

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2017

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	14	26 juin 2017	4 juillet 2017
Présents	10		
Votants	14		

PRÉSENTS : M.M. LEBRET (Maire), BRUN, DELAUAUD, GARÇON, GASCOIN, GUILLEMINOT, SÈVE.

Mmes DESPINS, OLIVIER, WALLET.

EXCUSÉS :

M.M. BOISSONNADE (pouvoir à M. GARÇON), JOURDAIN (pouvoir à M. LEBRET), MOISAN (pouvoir à M. BRUN).

Mme PÉHO (pouvoir à M. DELAUAUD).

SECRETARE DE SÉANCE : M. BRUN.

La séance est ouverte à 10h00. En préambule, Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour sur la mise à disposition des équipements sportifs de la Mare Henriette. Le Conseil Municipal donne son accord.

I - ÉLECTION D'UN PREMIER ADJOINT

Délibérations n° 17-07-21 et 17-07-22 (SP 03/07/17)

1) Le nombre de Conseillers en exercice étant de 14 au lieu de 15, M. le Maire rappelle qu'il n'est pas obligatoire de remplacer le conseiller démissionnaire et demande au Conseil de ne pas provoquer une élection pour faire élire un nouveau Conseiller et de maintenir le nombre d'adjoints à quatre.

Après lecture de la délibération, M. le Maire fait procéder au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) M. le Maire rappelle au Conseil que l'on peut remplacer un adjoint démissionnaire en conservant son ordre et demande au Conseil s'il est d'accord pour procéder à la désignation d'un nouveau Premier Adjoint. Le Conseil se prononce favorablement

M. le Maire fait appel à candidature.

M. BRUN se présente comme candidat.

M. le Maire fait procéder au vote à bulletins secrets.

M. Christian BRUN est élu par 13 voix POUR et 1 Abstention.

II - REMPLACEMENT DE MADAME LECOZ DANS SES FONCTIONS DE DÉLÉGUÉE DANS LES SYNDICATS ET COMMISSIONS MUNICIPALES

Délibération n° 17-07-23 (SP 03/07/17)

Mme LECOZ représentait la commune au niveau du C.N.A.S. pour la gestion du personnel et dans les syndicats S.I.EL (Syndicat Intercommunal d'Electricité) et S.I.A.R.R. (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Rural de la Région d'Arnouville). Elle siégeait en tant que Vice-Présidente de la Commission d'Action Sociale et participait à la Commission « Sports, Fêtes, Culture, Jeunesse et Communication ».

Le Conseil désigne M. BRUN comme représentant auprès du C.N.A.S.

M. BRUN devient membre et Vice-Président de la Commission d'Action Sociale.

M. BRUN était suppléant de Mme LECOZ auprès du S.I.A.R.R. Le Conseil le désigne comme titulaire et désigne Mme OLIVIER comme suppléante.

M. BRUN siégeant à la commission « Sports, Fêtes, Culture, Jeunesse et Communication », Mme DESPINS remplace Mme LECOZ.

M. le Maire précise que M. BRUN aura signature dans les domaines du social, de la gestion du personnel, des finances et de l'urbanisme.

III - MISE À DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES DE LA MARE HENRIETTE

Délibération n° 17-07-24 (SP 03/07/17)

M. DELAUAUD rappelle au Conseil que l'ASGA (Association Sportive de Guerville Arnouville) a utilisé pendant le dernier trimestre 2016, les installations sportives de la Mare Henriette pour ses activités. Elle souhaite, au vu de l'importance de ses effectifs Jeunes, pouvoir les réutiliser pour l'année à venir. Les installations seraient utilisées les mercredi après-midi, jeudi soir et samedi après-midi. Plusieurs jeunes Breuillois sont inscrits dans cette association. Au travers d'une convention, l'ASGA utiliserait sans contrepartie financière les installations. L'association avait proposé de repeindre les vestiaires et d'assurer le nettoyage des locaux. L'ASGA considère que l'éclairage n'est pas suffisant (un projecteur défaillant) et demande l'installation de projecteurs supplémentaires. La Commune garderait son droit d'utilisation du terrain selon les conditions météorologiques.

M. DELAUAUD rappelle aussi que des Breuillois avaient émis l'idée de créer une section Football Vétérans. A ce jour, ils ne sont qu'une quinzaine et ne pourront pas créer une section à la rentrée 2017 mais espèrent pouvoir aboutir pour la rentrée 2018. De ce fait, ils demandent de pouvoir utiliser les installations une fois par mois pour des matches amicaux.

M. le Maire demande l'avis de chacun.

Le Conseil refuse la pose d'éclairages supplémentaires et demande qu'on répare le projecteur défaillant en remplaçant la lampe. L'utilisation des installations générera des coûts de consommation en eau et électricité.

L'estimation des coûts est demandée. Après échange, les conditions suivantes sont émises pour une éventuelle convention avec l'ASGA :

- Remise en état du projecteur défaillant par la Commune ;
- Pas d'éclairages supplémentaires considérant qu'il n'y aura que des entraînements en soirée ;
- Réfection par l'ASGA des peintures des vestiaires en contrepartie de l'utilisation gratuite des installations ;
- Nettoyage des installations après chaque utilisation par l'ASGA ;
- Bilan des consommations au terme de l'année sportive ;
- Etat des lieux à la remise et à la restitution des clefs et dépôt d'une caution (non encaissée) pour couvrir d'éventuelles dégradations ;
- Durée de validité de la convention : 1 an.

En cas de refus de ces conditions, les installations seront mises ponctuellement à disposition de la future équipe vétérans pour des matches amicaux.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer.

Au vu des conditions émises, le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec l'ASGA avec 13 voix POUR et 1 CONTRE (Bernard MOISAN). La convention sera communiquée aux élus.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Concert BLUES SUR SEINE

Il aura lieu le mardi 14 novembre 2017 et la vente des places se fera les 25 et 26 octobre.

Commission Fête

La prochaine fête villageoise aura lieu le samedi 23 juin 2018. La Commission se réunira à la rentrée pour réfléchir à une meilleure organisation.

Le Conseil est clos à 11h00 par M. le Maire.